

Compte Rendu du Conseil Municipal du 21 Mars 2013

L'an deux mil treize, le vingt et un mars,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de la convocation : 14 mars 2013

Étaient présents : Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Sandra BUISSON), Anne DOUADY (procuration à Damien TOURLONNIAS), Véronique PIGEON-MENZEL (procuration à Bernard MARO)

Secrétaire de séance : Jean-Louis CHOQUET

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès-verbal du 21 février 2013.

Le procès-verbal de la séance du 21 février 2013 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2012 - Budget Communal (n°34/2013)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Communal de l'exercice 2012, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	96 753,97 €		-313,54 €	96 440,43 €
Fonctionnement	742 179,10 €	100 000,00 €	296 426,60 €	938 605,70 €
TOTAL	838 933,07€	100 000,00 €	296 113,06 €	1 035 046,13 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2012 du Budget Communal.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2012 - Budget Eau & Assainissement (n°35/2013)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget Eau & Assainissement de l'exercice 2012, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-254 513,91 €		-49 393,22 €	-303 907,13 €
Fonctionnement	140 836,22 €	73 000,00 €	61 430,36 €	129 266,58 €
TOTAL	-113 677,69 €	73 000,00 €	12 037,14€	-174 640,55 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2012 du Budget Eau & Assainissement.

➤ **Compte Administratif et Compte de Gestion 2012 - Budget Régie des Remontées Mécaniques (n°36/2013)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de d'Alain MONNOT, 1^{er} Adjoint, délibère sur le compte administratif du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques de l'exercice 2012, dressé par Pierre BOISSELIER, Maire.

Le Compte administratif se présente ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-23 639,24 €		7 829,13€	-15 810,11 €
Fonctionnement	-39 300,22 €	0,00 €	-2 151,35 €	-41 451,57 €
TOTAL	-62 939,46 €	0,00 €	5 677,78 €	-57 261,68 €

Le Conseil Municipal :

- ⇒ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- ⇒ Constate les identités de valeurs avec les indications données par le receveur municipal au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ⇒ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ⇒ Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- ⇒ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2012 du Budget de la Régie des Remontées Mécaniques.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2012 au Budget Communal 2013 (n°37/2013)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2012, présente un excédent de fonctionnement de 938 605,70€ (soit 642 179,10 € d'excédent antérieur reporté et 296 426,60 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 400 000,00 € en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. La différence sera inscrite en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2012 au Budget Eau et Assainissement 2013 (n°38/2013)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2012, présente un excédent d'exploitation de 129 266,58 € (soit 67 836,22 € d'excédent antérieur reporté et 61 430,36 € d'excédent de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter la somme de 129 266,58 € en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement. Zéro sera inscrit en recette au compte 002 « Excédent des exercices antérieurs reporté » de la section de fonctionnement.

➤ **Affectation du résultat de clôture 2012 au Budget Régie des Remontées Mécaniques 2013 (n°39/2013)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le résultat de clôture de l'exercice 2012, présente un déficit d'exploitation de 41 451,57 € (soit 39 300,22 € de déficit antérieur reporté et 2 151,35 € de déficit de l'exercice) conformément au Compte Administratif voté par nous lors de cette même séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, que l'affectation en recette au compte 1068 «Affectation en réserves» de la section d'investissement est sans objet pour 2013. L'intégralité du résultat d'exploitation sera reporté au compte 002 « Déficit des exercices antérieurs reporté » de la section d'exploitation.

➤ **Taux d'imposition 2013 (n°40/2013)**

Compte tenu de la perte d'impôt des établissements et de la baisse des dotations, le Maire propose pour 2013, d'augmenter les taux d'imposition de 2%.

Taxes	Taux 2012 Communaux	Taux 2013 Communaux
Habitation	13.10%	13.36%
Foncier bâti	28.88%	29.46%
Foncier non bâti	100.00%	100.00%

Les élus sont invités à s'exprimer individuellement sur cette proposition.

Certains élus expriment le souhait que cette augmentation se situe plus aux environs de 1% compte tenu des difficultés financières générales et donc des ménages, ainsi que du prix de l'eau qu'il a encore fallu augmenter cette année du fait des travaux sur les réseaux.

Le Maire et d'autres élus exposent que l'augmentation des impôts est nécessaire si l'on veut ne serait-ce que maintenir les services au niveau actuel. En effet, toutes les prestations des fournisseurs ont pris entre 5 et 10 % sur l'année, les taux de cotisations du personnel ont pris près de 2%, et l'inflation sur les achats de matériel, font qu'à niveau de service identique le montant des dépenses augmente fatalement. Les recettes doivent donc suivre si on ne veut pas affaiblir le budget.

Il est par ailleurs rappelé que nous avons perdu 96 000€ de produit fiscal l'an dernier du fait des impositions sur les établissements soins qui ont été supprimés et que les dotations de fonctionnement sont en baisse.

Enfin, les recettes actuelles ne permettent pas de générer de l'autofinancement pour financer l'investissement. Seule la bonne gestion de la réalisation des dépenses de fonctionnement permet sur les dernières années de dégager de l'autofinancement. Par conséquent, si l'on veut continuer à faire de nouveaux aménagements et projets dans la commune, il faut au moins maintenir le niveau des recettes (à € constant).

Le Maire propose de mettre au vote l'augmentation des taux de 2%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, avec 4 voix contre, 0 abstention et 8 voix pour, de voter l'augmentation des taux d'imposition 2013 présentée ci-dessus.

➤ **Budgets 2013**

Monsieur le Maire rappelle les débats de la séance du 21 février et présente les Budgets Primitifs 2013 :

✓ **De la Commune.**

Suite aux éléments transmis lors de la précédente séance et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci avec une section de fonctionnement à 1 881 400 € et d'investissement à 1 363 350 €.

Claude ROUSSET expose qu'elle n'est pas opposée au budget dans son ensemble, mais que la question du rond-point sur laquelle elle s'est prononcée défavorablement lors de la séance précédente, lui pose problème.

Il est rappelé que ce projet de rond-point est issu d'un ancien projet (mandat précédent) de sécurisation du CD30 entre la Mairie et les Châtains. L'aménagement du carrefour des Vials avait été la première partie de réalisation de ce projet et l'aménagement de rond-point du carrefour des pistes serait une seconde partie qui poursuivrait les axes de sécurisation initialement définis.

Même si la sécurité routière est bien entendu une priorité, certains élus se posent la question de la priorité de ce projet par rapport à d'autres, compte tenu notamment de nos marges de manœuvre financières qui se réduisent (cf. débats sur le vote des taux d'imposition).

Messieurs MARO et BOISSELIER exposent qu'il y a une demande de la Coupe Icare et de la CCG pour que les navettes venant de la vallée puissent faire demi-tour avant d'entrer dans la zone festive. Le Maire rappelle que la Coupe Icare, événement de renommée mondiale, est un élément incontournable de la vie économique du plateau. Beaucoup de commerçants réalisent 25 à 30% de leur chiffre d'affaire annuel pendant la Coupe Icare. Grâce à cet événement qui fait du site de Saint Hilaire la capitale du Vol libre et participe à la renommée touristique de la commune, nous permettons à notre commune de maintenir des emplois sur site et une activité économique. Par conséquent, plutôt que de faire un aménagement pour le retournement des bus, via la plateforme des garages des services techniques, qui aurait coûté de l'argent à la commune mais servi seulement 3 jours par an, nous avons jugé plus utile et cohérent de proposer la réalisation du projet de rond-point qui était dans les cartons et qui répondrait donc aux 2 problématiques.

Par ailleurs, d'autres projets inscrits en investissement pourraient faire l'objet du même questionnement concernant leur priorité par rapport à d'autres, mais ils ont été validés de principe lors de l'arbitrage fait durant le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur CHOQUET ajoute que le rond-point est également dans la logique du PLU, puisqu'une zone réservée y est inscrite pour la réalisation d'une route de contournement du quartier des Vials qui débouchera sur le carrefour des pistes et qui nécessitera d'être sécurisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition budgétaire 2013 du budget communal faite par le Maire.

Monsieur MONNOT expose que le CCAS, qui n'a d'autre ressource que la subvention de la commune, a un projet de portage de repas. Toutefois, celui-ci n'est pas suffisamment avancé pour permettre d'en connaître le coût. Il sera sans doute demandé au conseil de se repositionner sur le montant de la subvention 2013 au CCAS si ce projet avançait vers une mise en place du service.

✓ **de la Régie de l'eau et de l'assainissement.**

Suite aux éléments transmis lors de la précédente séance et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci sans subvention communale avec une section d'exploitation à 299 100 € et d'investissement à 2 278 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition budgétaire 2013 faite par le Maire pour l'eau et l'assainissement.

✓ **de la Régie des Remontées Mécaniques.**

Suite aux éléments transmis lors de la précédente séance et à la présentation faite lors de la présente séance, Monsieur le Maire propose de voter celui-ci avec une section d'exploitation à 825 000 € et d'investissement à 512 300 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accepter la proposition budgétaire 2013 du budget des Remontées Mécaniques faite par le Maire.

➤ **Subvention 2013 aux associations communales (n°41/2013)**

Madame CHRISTOPHEL présente les demandes de subvention 2013 reçues ainsi que les propositions retenues par la commission "vie associative" :

- ACCA : **150,00** € pour l'organisation d'une formation à la sécurité pour les chasseurs,
- Association de l'Amicale des Locataires du Grand Pré et Pré Lacour : **300,00€** pour l'achat de petits matériels d'art plastique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions conformément aux propositions présentées ci-dessus par la commission.

Les subventions accordées seront versées sur présentation de factures d'un montant au moins égal à celui de la subvention.

➤ **Subvention 2013 à Sud Isère Téléalarme (n°42/2013)**

Monsieur TOURLONNIAS souhaiterait que nous accédions à la demande de subvention de l'association Sud Isère Téléalarme, car le service rendu aux personnes âgées est indéniable et que cela concerne 4 personnes de la commune.

Au cours des débats, il est exposé que cette association n'est pas la seule à assurer ce genre de prestations et que si on décidait d'en subventionner une, la logique voudrait qu'on subventionne les autres. Par exemple, l'ADMR du plateau qui est subventionnée par la CCG, propose, via un intermédiaire, ces prestations et assure également de l'aide à domicile qui offre une autre dimension à l'aide à la personne. En effet, cela permet de garder un contact régulier avec les personnes en situation de dépendance.

Il est également évoqué que les bénéficiaires de l'APA sont remboursés de leur cotisation à ce type de prestation de télésurveillance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 9 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions de ne pas accorder de subvention à l'association Sud Isère Téléalarme.

➤ **Prolongation des autorisations de voirie et tarifs redevance d'occupation du domaine public par Orange (n°43/2013)**

Monsieur le Maire présente la demande d'Orange (ex France Télécom) de prolonger leurs autorisations de voirie pour une durée de 15ans.

En effet, Orange possède un certain nombre de réseaux enfouis sous le domaine public (sous la chaussée notamment). Dans ce cadre, Orange paye à la commune une redevance d'occupation du domaine public. Par ailleurs, pour qu'ils puissent assurer la maintenance de ces réseaux, une autorisation de voirie est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler l'autorisation de voirie pour les secteurs :

- Chemin des Gandins,
- Chemin du Funiculaire,

pour une durée de 15ans et de maintenir la redevance sur la base des tarifs actuels qui sont révisés chaque année selon les indices en vigueur.

III) Travaux

➤ **Point sur les projets en cours**

- ✓ *Step Pré Lacour* : Monsieur le Maire expose qu'il a été contacté par le secrétaire adjoint du Préfet à qui il a clairement annoncé que si le Conseil Général et l'État ne nous aidaient pas financièrement pour le remplacement de la station, le Conseil Municipal avait pris la décision de ne faire aucun travaux sur la station et donc de ne pas la remplacer. À suivre....

IV) Questions diverses

➤ SISCO

Le budget va être prochainement voté.

Le Maire expose qu'il serait souhaitable que le budget du SISCO soit voté avant celui de la commune, afin que nous connaissions de manière ferme le montant de la participation à inscrire au budget communal.

Mme CHRISTOPHEL, la Présidente du SISCO indique que la participation devrait être égale à celle de l'an dernier, conformément au souhait qu'avait exprimé le Maire.

➤ 13^{ème} mois pour un agent en remplacement

Monsieur le Maire expose qu'il a accordé par décision n°01/2013, le 13^{ème} mois à Grégory MARS, agent non titulaire, remplaçant de Dominique MORILLE pendant son congé de longue maladie, en vertu de la délibération n°48/2011 du 28/07/2011 lui donnant délégation dans ce domaine.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

Monsieur MONNOT expose que la CCG a fait 2 débats d'orientation budgétaire car il leur a été retiré près de 7 millions d'€ de dotation.

Le gymnase est toutefois toujours inscrit pour 2.4 millions d'€ La ligne de la salle de spectacle est toujours au budget mais sans montant inscrit. Le Président de la CCG s'est voulu rassurant auprès des élus du plateau, en leur annonçant que les travaux de la salle de spectacle n'étant de toute façon pas envisageables sur 2013, il avait été plus aisé de supprimer sur le BP 2013 cette ligne de 1 million pour aider à équilibrer la baisse des dotations, mais que l'enveloppe globale des 2 projets était bien toujours de 3.4 millions d'€ À suivre.

➤ Démolition des établissements de soins

Le Maire expose qu'une réunion est prévue le 12 avril prochain pour faire le point sur le planning avec les services de l'État, mais que d'ores et déjà, il a été annoncé que la dépollution du CMUDD aurait lieu en 2013, mais que celle des 2 autres sites n'auraient lieu qu'en 2014, et par conséquent une démolition repoussée après la fin de la dépollution.

➤ Gazette

Rappel : envoi des articles au comité de rédaction avant le 30 mars

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 4 Avril 2013 à 20h30.*

La séance est levée à 22h15

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur BOISSELIER Pierre	
Monsieur BARTCZAK Patrick	
Madame BUISSON Sandra	
Monsieur CHOQUET Jean-Louis	
Madame CHRISTOPHEL Marie-Louise	
Madame DOUADY Anne	
Monsieur DUMONT Armand	
Madame DUPONT Catherine	
Monsieur MARO Bernard	
Monsieur MONNOT Alain	
Monsieur PICHON Jean-François	
Madame PIGEON-MENZEL Véronique	
Madame ROUSSET Claude	
Monsieur TOURLONNIAS Damien	